

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 24671

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de plus en plus récurrent de la baisse générale du niveau des étudiants en orthographe. En effet, ce problème est devenu un sujet majeur et le Président de la République lui-même est intervenu en février 2008 pour condamner cette baisse de niveau et l'utilisation de plus en plus fréquente de l'écriture issue du langage SMS, dans les copies des examens scolaires des étudiants français. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de lutter efficacement contre cette baisse.

Texte de la réponse

La maîtrise de l'orthographe constitue, pour le ministère de l'éducation nationale, une priorité. Ainsi, les programmes publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 juin 2008 précisent que « au cours préparatoire et au cours élémentaire première année, l'attention à l'orthographe est développée chez les élèves et les moyens de la contrôler sont progressivement mis en place. Au cycle 3, une attention permanente est portée à l'orthographe. La pratique régulière de la copie, de la dictée sous toutes ses formes et de la rédaction ainsi que des exercices diversifiés assurent la fixation des connaissances acquises. » De plus ces programmes fournissent aux enseignants des repères précis quant aux objectifs à poursuivre dans les différents domaines de compétences qui concourent à l'apprentissage de la lecture, notamment le vocabulaire. Ces repères sont également déclinés par niveau de classe sous forme de progressions. Ces programmes ont été soumis à consultation des enseignants pendant un mois, les résultats de cette consultation ont été rendus publics. Les deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, par le biais de leurs commissions compétentes, ont également été consultées. À l'issue de cet ensemble de consultations qui a permis l'expression de la profession enseignante et de la population, des remarques ont été prises en compte et des modifications apportées. Le Haut Conseil de l'éducation les a approuvés. Afin d'évaluer les résultats scolaires des élèves, des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en étant communiqués aux familles. L'évolution de ces résultats dans le temps permettra de mesurer les résultats de l'action de l'école, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire. Par ailleurs, la mise en place dans le premier degré d'une aide individualisée de deux heures hebdomadaires pour chaque élève offre aux enseignants la possibilité nouvelle de prendre en charge les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages en français. Le cas échéant, des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et l'entrée en 6e pourront être organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires pour ces mêmes élèves. L'ensemble de ces mesures devrait se traduire par une amélioration sensible de la maîtrise du français telle que prévue dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE24671

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 24671 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4824 **Réponse publiée le :** 17 mars 2009, page 2577